

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Selon le décret gouvernemental français N°2020-548 du 11 mai 2020, tout passager présente au transporteur aérien, avant son embarquement, une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne présente pas de symptôme ou risque d'infection au COVID-19. Sans préjudice des sanctions pénales prévues à l'article L. 3136-1 du code de la santé publique, à défaut de présentation de ces documents, l'embarquement est refusé et le passager est reconduit à l'extérieur des espaces concernés.

### Partie à remplir par chaque passager ou son représentant légal :

Je soussigné(e),

Mme/Mr : .....

Né(e) le : .....

Demeurant (résidence principale) : .....

.....

Voyageant le (date) : .....

Sur le vol numéro : .....

Au départ de : .....et à destination de : .....

Certifie sur l'honneur :

- ne pas avoir été diagnostiqué au COVID-19 au cours des 14 jours précédant mon vol,
- ne présenter aucun symptôme d'infection lié au COVID-19 (fièvre, toux, perte de goût ou d'odorat, essoufflement) à tout moment au cours des 8 jours précédant mon vol,
- ne pas avoir été en contact étroit (par exemple, moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes) avec une personne qui a eu le COVID-19 dans les 14 jours précédant mon vol,
- ne pas être tenu en quarantaine par les autorités pour des raisons liées au COVID-19 pendant une période qui inclut la date de mon vol.

Fait à

Le (jour/mois/année)

Signature :